Depuis son lancement en 2013, [Morning](https://morning.com/) (ex Payname) a réalisé trois tours de tables: le premier de 300 000 euros auprès de business angels dont Denys Chalumeau et Olivier Pariselle, le second de 500 000 euros via la plateforme de crowdfunding Wiseed, puis  [5 millions d'euros auprès de MAIF AVENIR](https://www.maif.fr/content/pdf/maif-pour-une-societe-collaborative/pressse/maif-2015-10-00-fiche-tech-Payname.pdf) (4 millions d'euros), le groupe La Dépêche du Midi, la BPI et la région Midi-Pyrénées.

articeep, qui commercialise une solution de place de marché d'investissement en SaaS, lève 800 000 euros auprès du fonds Axa Strategic Ventures, de JMYX Holding, du fonds Total Développement Régional, et de Bpifrance.

* Sur son marché, la société est en concurrence avec de nombreux acteurs de petite taille (à l'image de Capsens ou Mipise par exemple), ainsi qu'avec des plateformes qui commercialisent leur technologie en marque blanche (comme Anaxago).
* La société souhaite renforcer son offre à destination des acteurs de l'investissement non coté, et poursuivre son développement à l'international.

## ****Le montant****

La start-up parisienne [Particeep](https://www.particeep.com/fr) annonce avoir levé 800 000 euros auprès de son actionnaire historique Axa Strategic Ventures, de JMYX Holding, du fonds Total Développement Régional, et de Bpifrance. Les deux tiers des montants levés correspondent à de l'equity, le tiers restant à de la dette, précise la société.

Particeep a développé une solution de place de marché d'investissement en SaaS, qu'elle commercialise en marque blanche. La société s'adresse à la fois aux acteurs du crowdfunding, qui n'ont ainsi plus besoin de développer leur propre plateforme de collecte, et aux acteurs de l'investissement non coté, qui peuvent proposer à leurs clients une solution de souscription en ligne.

## ****Le marché****

Parmi ses clients, la start-up compte des acteurs comme le groupe bancaire La Poste, la société de gestion Vatel, ainsi que plusieurs acteurs du crowdfunding.

Sur le marché des plateformes d'investissement en marque blanche, l'entreprise est en concurrence avec des acteurs tels que [Capsens](http://www.capsens.eu), [Mipise](https://www.mipise.com/fr), également positionné sur les plateformes de crowdsourcing en marque blanche, [Raizers](https://www.raizers.com/raizers-en-marque-blanche), ou encore [Easycrowd](https://www.easycrowd.net). Certaines plateformes de financement participatif commercialisent également leur technologie en marque blanche, à l'image d'[Anaxago](http://www.anaxago.com/fr/plateforme-de-crowdfunding-en-marque-blanche).

## ****Les objectifs****

Avec cette deuxième levée de fonds, la société souhaite consolider sa technologie, ainsi que son offre commerciale à destination des acteurs de l'investissement non coté. La société, qui emploie une douzaine de personnes, a pour ambition de doubler ses effectifs d'ici un an.

Déjà présente en France, au Royaume-Uni, en Afrique, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis, Particeep veut également poursuivre son développement à l'international.

* Particeep : les données clés

**Fondateurs :** Steve Fogue, David Dumont et Adrien Crovetto

**Création :** 2013

**Siège social :** Paris

**Effectifs** : 12 salariés

**Activité :** Editeur de logiciel, Fintech

**Fonds levés:** 350 000 euros en 2014, 800 000 euros en 2016

# Entreprises en difficulté

Le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) a pour mission d'aider les entreprises en difficultés à élaborer et mettre en oeuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Le CIRI est compétent pour les entreprises de plus de 400 salariés. Les entreprises de moins de 400 salariés relèvent des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), équivalents locaux du CIRI, placés sous l'autorité du préfet. L'action du CIRI repose sur quatre principales intangibles : disponibilité, confiance, coordination et traitement global et équilibré.

**Aider les entreprises en difficulte : principes de fonctionnement du CIRI**

**La disponibilité :** Toutes les entreprises ou leurs conseils peuvent saisir le Secrétariat général du CIRI (ciri[A]dgtresor.gouv.fr). Après une première instruction, effectuée sans délai, le Secrétariat général du CIRI propose, ou non, d'engager l'entreprise dans le processus CIRI.

**La confiance :** Le CIRI œuvre exclusivement au service de l'entreprise, dans une absolue confidentialité et en accord avec l'entreprise. Il respecte la responsabilité de l'entreprise, des actionnaires, des établissements financiers et des clients.

**La coordination :** Le CIRI est un point d'entrée unique. Il coordonne l'ensemble des acteurs privés, industriels ou financiers, des administrations et des opérateurs publics qui peuvent participer à une solution d'ensemble.

**Un traitement global et équilibré :** Le travail du CIRI se fonde sur la conviction que l'entreprise dispose d'un avenir économique. Son objectif est d'imaginer une solution économique équitable et pérenne. Les négociations menées sous l'égide du CIRI aboutissent, le plus souvent, à la signature d'accords prévoyant des efforts répartis de façon équilibrée entre toutes les parties prenantes (entreprise, actionnaires historiques ou nouveaux, créanciers…).

**L'organisation du CIRI :**

Le CIRI s'appuie sur un **Secrétariat général**, assuré par la direction générale du Trésor, chargé d'instruire et de mettre en œuvre les décisions du CIRI ou du ministère de l'Économie et des Finances. À ce titre, il mène une action de **médiation** et de **coordination** de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la situation de l'entreprise. Le Secrétaire général est assisté de cinq rapporteurs, d'un gestionnaire et de deux assistantes.

Sur la base des propositions du Secrétariat général, le CIRI prend collégialement ses décisions lors de réunions plénières. Le **comité plénier du CIRI** rassemble l'ensemble des administrations compétentes pour les entreprises et regroupe des compétences économiques, industrielles, financières, sociales et juridiques - soit treize administrations. Ce regroupement de compétences permet une concertation sectorielle utile à la prise de décisions des acteurs publics et au suivi des plans de restructuration.